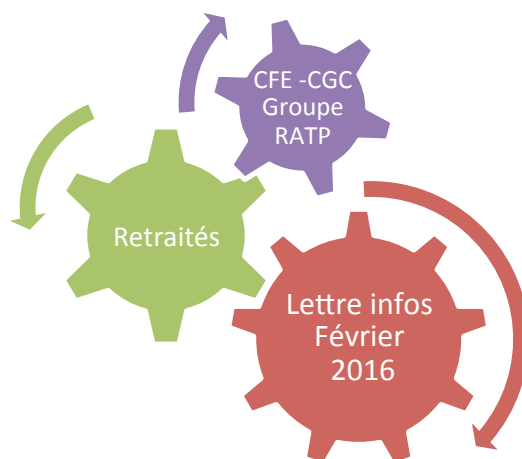




## Groupe RATP

Syndicat des cadres,  
des agents de maîtrise  
et des techniciens  
supérieurs



Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Au sommaire de ce numéro :

- le Conseil d'administration de la CCAS du 22 janvier 2016,
- la RATP,
- le Conseil d'administration de la RATP,
- la mutuelle RATP.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI

## **CCAS - Conseil d'administration - 22 janvier 2016**

Pour cette séance de début d'année, nous avons voulu rappeler nos demandes auprès de la Présidence de la CCAS.

- Création d'une suppléance pour les retraités,
- La fin de la discrimination entre les représentants de la RATP et ceux représentant les affiliés lors des séances du Conseil où les administrateurs représentant la direction peuvent quitter la séance et donner leur pouvoir à un autre administrateur, mais pas les administrateurs représentant les affiliés.
- Création d'un suivi juridique et budgétaire régulier d'application de la loi de finance de la sécurité sociale 2016
- Quelles conséquences a sur notre budget le décret 2015-1881 du 30 décembre 2015 qui modifie le décret 2004 174 qui régit notre Caisse et notamment l'article 9, introduisant la mise en place d'un taux de cotisation à 10,3 % en vertu des articles L 241-2 et L 242-1 du code de la sécurité sociale ?
- Quel impact la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement aura sur l'action sociale de la Caisse ?
- Concernant la lutte contre la fraude, quelles actions ont été menées concernant les professionnels de santé en 2015 et quelles mesures concrètes la Caisse va mettre en place dans le cadre de la maîtrise des dépenses de santé de la loi de finance 2016 ?
- Quelle communication auprès des assurés sera mise en place pour la lutte contre les gaspillages pour éviter les actes inutiles ou redondants :
  - examens pré-anesthésiques, examens biologiques. Les médecins, en ville comme à l'hôpital, seront davantage incités à prescrire des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) en tenant compte de l'efficacité des produits.



## QUELQUES INFOS DE LA RATP

Ces noms vous rappelleront peut-être quelques souvenirs :

### Nominations /mobilités

- Julien LEGOUSSE, directeur du centre bus (Lilas/Lagny) le 01/01/2016
- Guillemette KARPELES, détachée à la SDEP en qualité de Directrice générale
- Bernard LAMAZOU, Responsable de l'entité Conception des Systèmes au sein de l'unité Système du Transport Ferroviaire d'ING
- Sébastien HAUVESPRE, revient à ING comme chargé de mission
- Fabrice POGGI, responsable de l'unité Tramway au sein du département MOP.
- Hervé DAUMAS, Maître d'ouvrage du CRIV et des projets de renfort d'offre du tramway.
- Corinne MAILLARD, Responsable du contrôle interne

### Démission

- Marylène COURIVAUD, directrice du département DIT

### Actualités

- **La RATP choisit Siemens France pour le système d'automatisation et d'exploitation des trains de la ligne 4**
  - Siemens équipera de ses automatismes et de sa communication radio les voies et les 52 trains qui y circuleront. Les stations seront toutes dotées de façades de quai, comme sur les lignes automatiques 1 et 14. Un nouveau Poste de Commande Centralisée (PCC) sera également mis en service.
  - L'automatisation intégrale de la ligne est prévue pour 2022.
- **[BOUGE !] est un dispositif de coaching entrepreneurial qui permet à des salariés porteurs de projets innovants susceptibles d'intéresser le Groupe de bénéficier de l'expérience, de l'expertise et des conseils d'entrepreneurs extérieurs.**
  - Objectif : challenger ces projets et les confronter aux réalités du marché pour donner naissance à des produits innovants économiquement viables.
    - Au programme :
      - 100 h d'accompagnement par des professionnels pour explorer différents scénarii,
      - trouver son modèle économique,

- rencontrer des clients,
- construire son business plan, évaluer les ressources à affecter pour le développement de l'offre.
- **Audit interne et inspection générale deviennent DGACI (direction générale à l'audit et au contrôle interne)**

### **Info du COMDIR**

- **CRP : pour les agents pour lesquels la DOD est postérieure au 1er décembre 2016, le temps du service militaire n'est plus un service actif et n'entre pas dans le calcul pour la DOD. Cependant cette période compte pour le calcul de la pension.**
- **Assemblées générales 2016 et projet de modification des statuts de la CFE-CGC Groupe RATP**
  - Il est prévu de modifier les statuts de la CFE-CGC Groupe RATP afin de les adapter notamment au développement en filiales du Groupe RATP.
- **Point sur les nouvelles cartes d'adhérent 2016**
  - La livraison des fonds de carte est prévue pour le premier semestre 2016 pour les syndicats affiliés à la fédération des transports
  - Ultérieurement, les informations personnelles des adhérents pourront être modifiées par eux directement sur le site de la confédération.
- **Création du département de la stratégie de l'innovation et du développement SID**
  - Création du département en 2 phases : 1ère phase recrutement 23 agents, principalement par mobilité interne, et en 2e phase intégration de l'unité IDD de DIT. A terme, le département comprendra une cinquantaine d'agents.
  - L'intérêt de créer un département confortera la position du responsable au COMEX vis-à-vis de ses pairs.
  - Les fonctions support sont assurées par SDG.

Alain TERNOIS vient de quitter son poste d'administrateur au sein du CA de la RATP pour une retraite bien méritée. Nous le remercions pour son action au sein de ce Conseil ainsi que pour son engagement à mettre en œuvre les valeurs de notre syndicat. Il a su lors de son mandat de Président de la CFE/CGC choisir et mener à bien les stratégies et orientations politiques pour permettre à notre syndicat de devenir le premier syndicat de l'encadrement de l'entreprise.

Claire JEUNET MANCY est désormais notre nouvelle administratrice à ce CA. Sa formation juridique est un atout qui nous permet de mieux appréhender les dossiers de réorganisations ou d'impacts stratégiques.

Vous trouverez ci-dessous un résumé du dernier CA que Claire nous a communiqué.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Séance du vendredi 29 janvier 2016

- ***Intervention de Claire JEUNET MANCY sur le télétravail :***

*Toutes les études récentes démontrent que lorsque son développement et sa pratique sont correctement réalisés, le télétravail apporte de nombreux bénéfices tant pour le télétravailleur, que pour l'employeur et la société dans sa globalité. L'essor du télétravail s'accélère actuellement en France, même si d'autres pays ont pris de l'avance comme les anglo-saxons et les scandinaves. Aussi, il est important que la RATP s'inscrive pleinement dans ce mouvement et démontre sa capacité d'innovation sociale à travers l'adoption d'un nouveau modèle managérial fondé sur la confiance et l'autonomie.*

- ***Informations de la Présidente Directrice générale***

- *Interruption de la ligne 1 du Métro le 22 janvier 2016 : mobilisation avec SIEMENS pour un REX et éviter un nouvel incident. Défaillance du « switch » de Vincennes.*
- *Pass Navigo à tarif unique : 300 M€ manquants.*
- *Politique tarifaire : Conseil du STIF du 21 janvier 2016 : suppression de la réduction tarifaire aux bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat. Impact difficile à évaluer aujourd'hui.*

- ***Priorités de la nouvelle Présidente de Région IDF :***

- *Lutte contre la fraude: PPL Savary au Sénat*
- *Sécurité dans les transports : recherche d'une meilleure coordination entre toutes les équipes (GPSR, SUGE..)*
- *Accessibilité du réseau : information en temps réel de la disponibilité des ascenseurs et escaliers mécaniques*
- *Renouvellement du matériel roulant sur la ligne B du RER à 2 étages : études*

- *Renforcement du transport de nuit : la PDG est vigilante sur la maintenance des infrastructures*
- ***Bilan de l'année 2015 :***
  - *Bonne année sur le plan financier pour la RATP ; les comptes sociaux seront présentés en séance du CA de mars 2016. Augmentation de 0,3 % du trafic de l'EPIC malgré les attentats (surtout sur le réseau tramway).*
  - *Augmentation significative du nombre de Pass Navigo vendus mais on ne sait pas encore s'il y a un report significatif des forfaits courts sur ces Pass*
  - *Plus de 4000 personnes ont été recrutées, dont 1800 à BUS (2014 : 2800 personnes recrutées)*
  - *Filiales : RATP DEV a renouvelé ses grands contrats et a gagné de nouveaux contrats, et de manière générale, développement significatif des filiales du Groupe.*
- ***Perspectives 2016 :***
  - *Contrat STIF signé*
  - *Elaboration d'une nouvelle procédure de gestion des colis suspects en s'inspirant de la GB*
  - *Création d'un département dirigé par N. LEBOUCHER avec les compétences suivantes :*
    - *Cadrage stratégique*
    - *Innovation*
    - *Politique de développement du Groupe*
    - *Révolution numérique*
    - *Politique de développement durable*
  - *Réflexion globale sur la qualité de vie au travail, la féminisation de l'entreprise*
  - *Recrutement prévu : + de 3000 personnes*
  - *Expérimentation des bus électriques*
  - *RATP DEV : M. ANSART a quitté ses fonctions.*
  - *Création d'une filiale d'IXXI à Bordeaux pour le développement de logiciels*
  - *Plateau de Saclay : téléphérique en projet*
- ***Mise en service de façades de quai pour le projet d'automatisation de la ligne 4 et potentiellement d'autres lignes du métro parisien***
  - *Les façades de quais vont permettre de renforcer de façon significative la sécurité en prévenant les intrusions et les chutes sur les voies, d'améliorer la régularité de la ligne, d'offrir un plus grand confort et de favoriser la diffusion d'informations aux voyageurs.*
  - *Préalablement à la pose des façades, il est nécessaire de renforcer et rehausser les quais, ce qui impliquera notamment la fermeture en accès de certains quais pendant un week-end.*
  - *La RATP est responsable de l'articulation entre les activités de génie civil et celle du système d'automatisation.*
  - *La durée du marché est de 85 mois.*

Lors de la cérémonie des vœux vous m'avez fait part de vos interrogations sur les raisons de l'augmentation projetée du tarif de notre mutuelle. Afin de mieux répondre à vos questions j'ai rencontré en audience Olivier POUYAUD Président du Groupe Mutualiste de la RATP.

Les mutuelles ont augmenté leurs tarifs en 2016 ; les raisons principales de cette augmentation sont liées :

- à la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), instaurant la généralisation des mutuelles d'entreprise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui induit des coûts supplémentaires,
- à l'augmentation de la taxe de solidarité additionnelle aux cotisations d'assurance (T.S.A.),
- à la progression des coûts de santé (l'évolution moyenne des dépenses de prestations, pour notre contrat groupe RATP, depuis 2013 à fin octobre 2015 est de 3,5%), avec en perspective l'augmentation du prix d'une consultation chez un médecin généraliste de secteur 1 de 23€ à 25€,
- à l'augmentation des frais de gestion dus aux nouvelles obligations réglementaires votées par le gouvernement. Les mutuelles ont désormais obligation :
  - de mettre en œuvre une réserve et marge de solvabilité de 200%. Ceci dans le but de garantir leurs structures en cas de problèmes sanitaires graves (pandémie...) et des fonds vis-à-vis des placements financiers (pécule...),
  - de fournir des rapports annuels de gestion **complets** aux services de l'Etat.

Tout ceci a nécessité un nouveau calcul des cotisations pour les actifs et retraités affiliés à la MPGR.

En 2013 la garantie de base pour les retraités était d'un montant de 58,20€.

Lors de la renégociation, dans le cadre de l'appel d'offres de 2014, le montant a diminué et a été fixé à 53,70€.

En raison de ces nouvelles obligations réglementaires et de l'augmentation des coûts de l'offre de soins, le nouveau barème calculé se chiffre à un montant de 56,15€.

Soit une augmentation de 2,45€. Pour mémoire, le montant de la cotisation (56,15€) reste encore inférieur à celui de 2013 (58,20€).

Les cotisations des enfants et des petits-enfants restent inchangées. De même que le montant des cotisations de l'option "Première Active", "Première Prothèse", "Première Plus" et "Première Optima".

Ce projet de revalorisation du montant de la cotisation a donc fait l'objet, conformément aux statuts de la MPGR, d'un vote lors de l'assemblée générale du 26/11/2015.

L'assemblée a voté pour à 62,25% et contre à 37,35%. Cette résolution devant être adoptée par une majorité des 2/3 (majorité requise 67%), elle a donc été rejetée.

Ce fait est dû à l'intransigeance d'un syndicat (que vous connaissez bien !) qui comme d'habitude va user de jusqu'au-boutisme et de démagogie au risque de faire éclater tout un système.

Cette augmentation est pourtant nécessaire pour pérenniser notre mutuelle, équilibrer ses comptes financiers et lui permettre à moyen terme, d'être candidate dans le cadre du futur appel d'offres qui sera lancé par la RATP.

Un nouveau vote portant sur l'augmentation de 2,45 € de la cotisation mensuelle des retraités sera de nouveau proposé en mars. Un vote non majoritaire aurait pour conséquence de compromettre la **présence des adhérents retraités au sein de la MPGR.**

Les représentants de notre syndicat, lors du prochain vote, vont de nouveau tout faire pour avertir du danger majeur que représenterait un vote négatif.